

# Nos conseillers fédéraux

Autor(en): **E.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 30

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193733>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### LES ABONNEMENTS

datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet ou du 1<sup>er</sup> octobre.

### Nos conseillers fédéraux.

Un journal de Munich, les *Münchener Neueste Nachrichten*, a publié l'autre jour, sur la vie intime de nos conseillers fédéraux, l'intéressant article qu'on va lire :

Rien n'est plus modeste que l'existence des sept conseillers fédéraux qui président aux destinées de la Suisse. Les « régents supérieurs » de la Confédération écoulent leurs jours dans une simplicité presque idyllique. Ils ne se distinguent en aucune manière de leurs concitoyens. Ils ne représentent pas. On leur en voudrait s'ils le faisaient. On ne voit jamais un conseiller fédéral en voiture. Chacun des sept va bourgeoisement à pied. Ce n'est que lorsqu'il s'agit de recevoir un roi, ou un empereur, ou de faire visite à un ambassadeur nouvellement accrédité que le président de la Confédération et le vice-président montent dans un fiacre à deux chevaux, pris chez le premier voiturier venu. Dès que messieurs les conseillers fédéraux se font voir en voiture, chacun se dit : « Il y a quelque chose, » et le troupeau des reporters de la ville fédérale entre dans une période de nerveuse agitation.

Aucun conseiller fédéral ne possède de maison. Ces messieurs louent un appartement comme vous et moi. Comme les conseillers fédéraux touchent la somme modique de 12 mille francs par an comme traitement, ils doivent chercher à se loger à bon marché. M. Schenk, président de la Confédération, le septuagénaire le plus robuste que l'on puisse voir, habite assez loin de la ville. Depuis la place de l'Ours, il prend le tramway jusqu'à la fosse aux ours pour ne pas être obligé de faire la longue route à pied.

La modestie de MM. les conseillers fédéraux s'étend naturellement à leur famille. Tous les mardis on peut voir Mme Schenk, la femme du président — une personne qui a grand air — au marché, faisant elle-même ses achats et portant au bras le panier, comme toute bonne Bernoise. Les conseillers fédéraux ne s'isolent pas de leurs confédérés. Les mardis soirs, on peut voir le septuor qui préside à la direction des

affaires de la Suisse, dans un café ou une brasserie quelconque, s'entretenant gaiement de choses et autres pendant des heures entières. Plusieurs conseillers fédéraux sont clients attirés de certains établissements. Ainsi, M. Deucher, président du Département de l'industrie et de l'agriculture, se rend tous les dimanches au café Frick où, mêlé aux autres habitués, il absorbe quelques verres de bière de Pilsen.

M. Ruchonnet, président du Département de justice et police, quand il est en bonne santé, joue tous les jours, de une heure et demie à quatre heures, son yass avec un instituteur primaire, un marchand de graines et un professeur à l'Université.

Les conseillers fédéraux suisses sont les gens les plus abordables du monde. Pendant les heures de bureau (de 8 à midi et de 2 à 6), ils reçoivent des visites à toute heure, à chaque minute, et ne font aucune distinction entre les gens du pays et les étrangers... On ne sait pas ce que c'est que des heures de réception. Chacun peut donc se rendre auprès des conseillers fédéraux ; on ne tient à distance que des gens qui ont décidément trop mauvaise façon, ou qui sont connus pour des quémandeurs de secours, — des mendiants.

Voici, entre beaucoup, un petit incident caractéristique.

Un jour que M. Ruchonnet donnait audience à un journaliste allemand, on frappe à la porte. M. Ruchonnet dit, en son allemand, à lui : « Herein. » On vit entrer qui ? Un petit garçon de sept à huit ans, très mignon, du reste. M. Ruchonnet s'arrête, dans son explication, et demande gentiment au garçonnet le motif de sa visite.

Le petit, malgré tout, un peu interloqué, répondit :

— J'aimerais bien avoir des timbres-poste.

M. Ruchonnet ne se le fait pas dire deux fois. Il prend une petite boîte, l'ouvre, et remet au garçonnet le contenu : des timbres de tous les pays du monde. Quelle joie fut celle du petit collectionneur ! Ensuite, M. Ruchonnet reprend le fil de la conversation. Ce fait laisse entrevoir que les journalistes ont direc-

tement et facilement accès auprès des conseillers fédéraux. Personne, on peut le dire, n'est aussi bien renseigné dans le monde des journaux que les reporters bernois, car ils ont des nouvelles toutes fraîches, venant de la source même, c'est-à-dire de la bouche des conseillers fédéraux.

Certain journaliste va deux fois par jour chez l'un de ces messieurs — homme particulièrement aimable — et lui pose la question stéréotypée : « Qu'est-ce qu'il y a de neuf ? » Journallement, les correspondants s'adressent directement aux conseillers fédéraux : en rue, en tramway, sur la place publique. Si ces messieurs sortent d'une séance au palais fédéral, ce n'est pas la compagnie qui leur manque jusqu'à leur domicile particulier.

Les reporters attendent devant le palais et s'attaquent immédiatement à l'un des magistrats, le questionnant sur les décisions prises. La chose est si fréquente et se représente si régulièrement que MM. les conseillers fédéraux s'y sont tout de suite habitués. En général, les conseillers fédéraux de langue française sont moins « cachottiers » que les cinq autres. Ainsi un conseiller de la Suisse romande disait dernièrement :

« A moi, il me serait très indifférent de remplir mes fonctions sur la voie publique. Chaque citoyen suisse pourrait lire mes papiers. » On a déjà fait souvent la remarque que les magistrats d'une force très moyenne sont précisément ceux qui font le plus de mystères. Bien que l'administration dans la république soit une chose absolument publique, ces gens-là réussissent à faire du moindre des actes un secret qu'ils gardent avec pédanterie. Ils s'imaginent ainsi être d'importants personnages parce qu'ils connaissent seuls telle ou telle affaire concernant l'Etat.

Le français, l'allemand et l'italien sont, aux termes de la Constitution fédérale, reconnues comme langues nationales.

Il est indispensable, pour tout conseiller fédéral, de connaître au moins le français et l'allemand.

Il arrive fréquemment que les nouveaux élus doivent encore se mettre à

apprendre l'une ou l'autre de ces langues. M. Deucher avait dépassé la cinquantaine lorsqu'il commença l'étude du français. M. Lachenal, le jeune conseiller fédéral de Genève, a dû se perfectionner dans l'allemand. L'ancien conseiller fédéral Scherer, un *self made man*, n'avait aucune connaissance des langues mortes; il était déjà conseiller fédéral et avait dépassé la quarantaine lorsqu'il se mit au latin.

La loi fédérale de 1851 stipulant que les conseillers fédéraux conservent le domicile de leur canton d'origine, ni le canton, ni la ville de Berne n'ont le droit de les astreindre aux impôts. Dans la règle, les cantons d'origine ne réclament pas davantage de taxes de leurs ressortissants appelés à résider à Berne pour y remplir leurs hautes fonctions. Il en résulte qu'en pratique, les conseillers fédéraux ne paient aucun impôt quelconque.

C'est l'idéal.

E. T.

### Les dames doivent-elles se décolleter ?

Depuis le procès intenté aux organisateurs du fameux bal des *Quatre-z-Arts*, la question du décolletage des dames est maintenant vivement discutée dans quelques journaux parisiens. Chose curieuse, nous la trouvons traitée très sérieusement dans le *Journal pour rire* :

Puisqu'il est de plus en plus de mode en ce moment de moraliser la rue et d'ordonner aux couturières en vogue de moins ménager l'étoffe dont s'habillent les Parisiennes, nous dit-il, occupons-nous aussi, nous autres, de ces importantes questions.

Les plus sévères déclarations nous viennent de l'Amérique du Nord. Personne n'ignore que la pudeur, vertu rigide, fleurit surtout dans la grande République des Etats-Unis, ce paradis terrestre des protestants. Il existe par là, par millions, de jolies quakeresses aux yeux bleu de mer et à la tignasse châtain. En général, ces adorables filles des Yankées ont des corps moulés comme la classique Vénus de Milo, et la peau excessivement blanche, mais les ministres méthodistes des diverses confessions sont terribles au point de vue de la sévérité des mœurs. Ils exigent que leurs merveilleuses compatriotes portent des robes montant jusqu'au col.

D'autre part, comme elles reçoivent d'Europe des monceaux de gravures de modes où l'on s'étudie à montrer nos petites dames frisées au petit fer et toujours demi-nues, elles se disent très logiquement, en faisant leur bec : — « Ah ça, puisque dans les grands centres civilisés, à Vienne, à Londres, à Milan, et surtout à Paris, la consigne est de montrer ce qu'on a de beau, ce qui flatte les

yeux, pourquoi nos révérends veulent-ils qu'on le cache ? Est-ce que c'est une faute que de faire voir en plein air les chefs-d'œuvre que Dieu nous a donnés. »

Voilà leur raisonnement.

Mais les ministres ne manquent point de répliquer : — « Assurément, disent-ils, il ne faut pas cacher l'œuvre de Dieu, mais il ne faut pas non plus allumer les regards des passants ; c'est un grand mal. Ne permettons pas au beau sexe de se décolleter. »

Or, cette polémique vient de traverser l'Atlantique et est arrivée au Havre. Du Havre, les papiers publics l'ont apportée à Paris, et voilà que tout le monde se met à discuter là-dessus :

— Le décolletage est-il une bonne ou une mauvaise chose ?

Vous comprenez bien que les avis émis à ce sujet sont excessivement variés.

A Paris, on le sait, les femmes se décolletent surtout au bal ou dans des dîners de gala. Eh bien, faut-il continuer le décolletage ? faut-il l'abolir ?

Les moralistes disent : Abolissez !

Les amoureux et les mamans qui ont des filles à marier disent : Conservons-le !

Voici l'opinion émise par M. Alexandre Dumas fils, dans le *Père prodigue*, comédie morale, que l'élite de la société parisienne est allée applaudir cent fois de suite avec sa femme et ses enfants :

« C'est par les robes décolletées que s'évapore peu à peu la pudeur des femmes. Vous ne savez donc pas que le murmure d'admiration qui caresse vos épaules n'est qu'une insulte déguisée. Si j'étais femme, je jugerais de la sincérité de l'homme qui dirait m'aimer par le corsage qu'il me laisserait mettre. »

Voilà qui est assez clair. M. Dumas n'est pas pour le décolletage.

Quant à moi, si j'avais à résoudre par une réponse nette cette question difficile, je dirais à nos jolies compatriotes :

— Décolletez-vous, vous ferez bien. Ne vous décolletez pas, vous ferez encore mieux. »

Telles sont les réflexions du journal que nous citons.

La *Revue hebdomadaire*, que publient les éditeurs Plon et Nourrit, à Paris, contient une intéressante traduction des *Souvenirs d'un Anglais* dans cette capitale. Nous y lisons de bien jolis détails sur le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'empereur Napoléon III. Citons entre autres cette page amusante sur la façon dont certains conscrits s'y prenaient pour se faire dispenser du service militaire :

La supercherie la plus usitée pour obtenir l'exemption, lorsque toute tentative de corruption était impossible et l'emploi d'une influence privée hors de question, était de faire

simuler aux jeunes recrues, ou la myopie, ou la surdité, ou encore le bégaiement. Pour cette dernière infirmité, chacun sait qu'on arrive à s'en défaire avec l'aide d'un bon professeur, mais c'est un fait aussi, qu'à cette époque, il y avait un professeur pour apprendre aux gens à bégayer.

Je connais personnellement un opticien du boulevard des Italiens dont le père a gagné une jolie fortune en abîmant la vue des jeunes gens, c'est-à-dire en les entraînant, pendant toute l'année qui précédait le tirage, de manière à les amener à se servir, au moment de la revision, de verres excessivement forts dont l'usage emportait d'emblée l'exemption. Il fallait, on le comprend, agir avec prudence et très graduellement ; aussi notre industriel n'avait-il pas taxé ses honoraires à moins de mille francs ; ce qui ne l'empêchait pas d'avoir parfois, à ma connaissance, vingt ou trente élèves... ou patients.

Les autorités n'ignoraient rien de ces abus, mais se sentaient impuissantes à les réprimer. Simuler la surdité semblait plus compliqué encore, et cependant plus d'une recrue y avait réussi de la façon la plus victorieuse, lorsqu'un décret ministériel vint couper court à ces supercheries en détachant tous ces pseudo-myopes, sourds, bègues, et ceux même qui souffraient réellement de ces infirmités, dans le service du transport et des ambulances.

C'est alors que le maréchal Vaillant fut accablé de visites par nombre de mères anxieuses espérant toujours obtenir une faveur pour leurs enfants, et ce fut l'ère des audiences vraiment comiques.

— Mais, Excellence, s'exclamait l'une d'elles, mon fils est à la lettre sourd comme un pot !

— Tant mieux, madame, il n'aura pas peur à la première fusillade. Nos jeunes conscrits sont presque tous de prime-abord terrifiés au sifflement des balles. J'y ai passé ; je vous assure : ce sera un admirable trouper.

— Mais il n'entendra pas les commandements.

— Ce n'est pas nécessaire, madame, il n'aura qu'à regarder les autres et à faire comme eux. Et, réflexion faite, nous le mettrons dans la cavalerie : c'est, en somme, le cheval qui obéit au commandement, et non le cavalier. De plus, ce sera pour lui, à la chambrée, un réel avantage d'être sourd, car on y dit bien des choses qui amèneraient le rouge à son front innocent ; à tout prendre, il vaudra mieux qu'il ne les entende pas. J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour, madame.

Et quoique la dame sentit bien que le vieux soldat se moquait d'elle et de sa poule mouillée de fils, la chose était faite si poliment et avec une telle apparence de sérieux, qu'il lui fallait bien prendre son parti d'un refus.

Dans une autre occasion, — car le maréchal aimait à raconter ces histoires et les accompagnait d'une mimique fort réussie — dans une autre occasion, à peine venait-il d'éconduire une dame affligée, comme la précédente, d'un sourd pour fils, qu'on en introduisit une seconde dont le rejeton souffrait d'une difficulté dans la parole.

— Madame, lui répondit imperturbablement le maréchal, votre fils réalisera le type du soldat immortalisé par M. Scribe.

Et prenant une attitude théâtrale, il fredonna :